

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Janvier 2020

40x20

CLUB DES DAUPHINS DES PENNES MIRABEAU ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE EXCEPTIONNELLE Exercice 2020

Dans le cadre de sa politique sportive et de lien social, la Ville a souhaité apporter son soutien au mouvement sportif contribuant à ce développement.

Considérant que l'association **Club des dauphins des Pennes Mirabeau**, légalement déclarée, exerce une activité d'intérêt général sur la commune par ses actions,

Considérant d'une part l'investissement de l'association **Club des dauphins de Pennes Mirabeau** dans le domaine de la natation au regard du nombre d'adhérents fréquentant la structure et d'autre part des difficultés actuelles de gestion de trésorerie du club,

Vu l'étude du dossier transmis le 27/12/2019, les difficultés exposées et les engagements pris par le club pour mettre en place dès que possible, les dispositions visant à réduire un déficit structurel.

Il est proposé de poursuivre la collaboration avec le club en apportant dès à présent un soutien financier exceptionnel dans le cadre de l'instruction de la subvention de fonctionnement qui est habituellement fixée à 10 000€ par an (cf délibération n°196X19 en date du 26 septembre 2019. Cette subvention d'appoint s'élève à 12 000€ pour aider le club à combler le déficit structurel sur l'exercice 2020,

Au vu de ces éléments, la ville se réserve la possibilité de proposer au club une convention spécifique encadrant techniquement deux versements par an de la subvention annuelle de fonctionnement pour faciliter sa gestion de trésorerie.

Cette convention tiendra compte du versement de la subvention exceptionnelle de 12 000€ attribuée par la présente.

Vu l'avis favorable de la Commission sport réunie le 14 janvier 2020,

Nom de l'association : **CLUB DES DAUPHINS DES PENNES MIRABEAU**
représentée par son président : Monsieur BUSARDO Georges

Objet statutaire : Développer la pratique élargie de la natation à des fins de loisirs, de perfectionnement, d'apprentissage et de compétitions.

Siège : Chemin de la Ferme 13170 Les Pennes Mirabeau

SIRET n° : 432 868 438 000 24

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- PRÉCISE que l'association **Club des Dauphins des Pennes Mirabeau** remplit les conditions légales au titre de la loi 1901.
- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 12 000€ en vue de répondre aux difficultés actuelles de gestion de trésorerie du club.
- PRÉCISE que les crédits ont été prévus au Budget.
- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 24 Janvier 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA